

*Le Président*

Papeete, le 25 mars 2013

Affaire suivie par :
COM/PR

GOUVERNEMENT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE
COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES EN DATE DU 25 MARS 2013

Le gouvernement de Polynésie française a tenu un conseil des ministres à Taraho'i, lundi 25 mars 2013, sous la conduite du président de gouvernement, M. Oscar Manutahi TEMARU, de 10h00 à 12h30.

Les points principaux de l'ordre du jour sont les suivants :

Nomination :

- De Madame Amélie PONS épouse HIRIGOYEN en qualité de chef de service de la délégation à la famille et à la condition féminine par intérim.

Sur proposition du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, M. Pierre Frébault, le conseil des ministres, réuni le jeudi 7 mars 2013, a fixé :

- *le prix des hydrocarbures au 1^{er} avril 2013 ;*
- *le prix de la viande de porc ;*
- *l'ouverture de quotas spécifiques d'importation de fleurs coupées Fête des mères 2013.*

I- Prix des hydrocarbures au 1^{er} avril 2013

Le conseil des ministres a décidé de maintenir, à leur niveau actuel, les prix des hydrocarbures au 1^{er} avril :

<i>Produit</i>	<i>Prix public (en F/litre)</i>
Essence sans plomb	178
Pétrole	117
Gazole public 50 ppm	165
Gaz	228

II- Le prix de la viande de porc

La dernière revalorisation du prix de la viande de porc a eu lieu en 2007. Pourtant, depuis cette date, le prix des aliments pour animaux, principale composante du prix de revient d'une carcasse de porc, a fortement augmenté (+25% entre 2007 et 2012) et les éleveurs se trouvent face à de graves difficultés financières, d'autant que la brucellose porcine ne leur a pas permis d'augmenter leur production qui est stagnante depuis de nombreuses années.

Afin de soutenir cette filière en péril, il a été décidé :

- en concertation avec les professionnels (réunion de la commission TDL du 29 janvier 2013), de supprimer la taxe de développement local sur les aliments pour porcs qui renchérisait de 9 % la valeur des importations. Cet allègement fiscal représente une perte budgétaire de l'ordre de 20,6 MF CFP, mais un gain de marge de l'ordre de 25 F par kilo de viande pour les adhérents de la coopérative Pua'a maohi ;
- de revaloriser le travail des éleveurs et des transformateurs, en augmentant les prix de la viande de porc de 5% à tous les stades de commercialisation. Cette hausse représente 29 F par kilo sur le prix moyen des carcasses :

Classe de carcasse	Prix au kilo en F CFP avant revalorisation de 5%	Prix au kilo en F CFP après revalorisation de 5%
A	590	620
B	556	584
C	521	547
D	453	476
E	340	357
O	289	303

Nature des morceaux	Prix au kilo en F CFP avant revalorisation de 5%	Prix au kilo en F CFP après revalorisation de 5%
Jambon, cuissot	857	900
Epaule	791	831
Poitrine	776	815
Côtes, longues sous bardière	973	1 022
Collier	692	727
Bardière	196	206

Pour préserver le pouvoir d'achat des consommateurs, la viande porcine locale est classée en produit de première nécessité (PPN), ce qui l'exonérera de la TVA de 5 % applicable sur les produits alimentaires. Les prix publics de la viande porcine locale sont maintenus à leurs niveaux.

Nature des morceaux	Prix public au kilo en F CFP après revalorisation de 5% et classement en PPN
Jambon, cuissot	1 127
Epaule	992
Poitrine	939
Côtes, longues sous bardière	1 254
Rôti	1 575

III- Ouverture de quotas spécifiques d'importation de fleurs coupées Fête des mères 2013

A l'occasion de la **Fête des mères 2013**, le Conseil des Ministres a décidé d'ouvrir un quota spécifique d'importation de fleurs coupées au profit des fleuristes patentés exploitant un magasin. Ce quota est fixé après avis de la Commission des fleurs coupées, laquelle, réunie le mardi 12 mars 2013, a pris connaissance des prévisions de production de fleurs locales, en particulier, de l'absence de production de lys, d'œillettes et de l'offre nettement insuffisante de roses (3 600 tiges), établies par le Service du Développement Rural.

Les quotas spécifiques d'importation de fleurs coupées pour la fête des mères, alloués aux fleuristes patentés exploitant un magasin régulièrement approvisionné, ont évolué sur les dix dernières années comme suit :

ANNEE	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de Tiges	42 959	42 418	31 252	30 687	30 000	30 000	28 755	29 465	22 791	21 725

On constate une baisse régulière des importations réelles de fleurs coupées ces dernières années. Ainsi, entre la Fête des mères 2011 et 2012, les importations ont baissé de 13% pour un total de 11 082 tiges pour l'année 2012. Le taux d'utilisation du quota alloué en 2012 est de 51%.

Il est ainsi proposé d'allouer, pour la fête des mères 2013, **un quota global de 17 340 tiges**.

Ouverture prochaine de la pêche aux trocas à Makemo

Lors de la dernière campagne de pêche aux trocas, autorisée durant le quatrième trimestre 2012, 7 atolls des Tuamotu ont produit 160 tonnes de coquilles pour une valeur de 50 millions CFP. Sur sollicitation des pêcheurs de la commune de Makemo et suite à la récente mise en place du comité de surveillance des pêches, le vice-Président du Pays, Antony Géros, a présenté en conseil des ministres un projet d'arrêté fixant les modalités d'exploitation et de commercialisation des trocas, sur la commune de Makemo. A cet effet, seuls les atolls de Makemo, Katiu, Taenga, Raroia et Takume seront ouverts à la pêche aux trocas selon les modalités suivantes définies par le comité de surveillance :

- **Période d'autorisation de pêche** : du 04 avril au 31 mai 2013,
- **Fin de ventes des coquilles** en juin 2013,
- **Quotas fixés par atolls** (poids d'une coquille vide et nettoyée) : Makemo, 40 tonnes ; Katiu, 20 tonnes ; Taenga, 20 tonnes ; Raroia et Takume, 20 tonnes.

Les quotas attribués à chaque atolls ne sont pas transférables à l'exception du tandem Raroia et Takume. Enfin, les pêcheurs sont tenus de mesurer les coquilles selon une technique qui leur sera présentée ainsi qu'à l'acheteur, ces derniers pourront légalement détenir les coquilles à l'issue de la campagne de pêche, sur une période déterminée. Selon les estimations, cette activité complémentaire devrait permettre d'atteindre un chiffre d'affaire compris entre 7 et 12 millions FCP.

Energies renouvelables : un colloque pour l'Outre-mer en Polynésie française

La transition énergétique est au cœur des préoccupations de tous les Pays. Les moyens pour y parvenir diffèrent selon le contexte géographique, notamment pour les outre mers. Dans ce cadre, le Pays et l'Etat ont décidé de l'organisation de la première convention internationale « Pacifique ».

Ce séminaire sera une opportunité unique pour la Polynésie française ainsi que pour les porteurs de projets d'Outre-mer, de rencontrer les opérateurs techniques et concepteurs nationaux et internationaux aux fins d'une présentation des dernières technologies adaptées à nos milieux insulaires.

Pour ce faire, l'Etat interviendra à hauteur de 82% et le Pays à hauteur de 18% sur une enveloppe de 57 millions CFP. La prochaine étape sera de lancer l'appel à candidature, selon des critères bien précis, afin de désigner le prestataire qui sera chargé de l'organisation de cet événement, qui se déroulera en Polynésie française les 15 et 16 octobre prochains.

Oscar, Manutahi TEMARU